

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet FONTENIER atelier 80 taurillons sur la commune principale de l'AIOT 1 Route de Hasnon 59870 Warlaing.

La référence de votre dossier est A-3-WTUPZYXCI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/12/2023 à 12h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **FONTENIER atelier 80 taurillons**

Description des activités :

Jeune Agriculteur reprenant une partie de l'exploitation du père ainsi qu'une exploitation voisine pour un total de 68ha, donc la création d'un atelier pour rendre viable l'exploitation est un projet compris dans le Plan d'Entreprise du JA. Le projet concerne la construction de: - 1 bâtiment de 792 m² : 48 m x 16,50 m, qui sera réserver à l'élevage - 1 appentis : 461 m² : 48 m x 9,50 m, qui permettra de stocker le fourrage - 1 Bâtiment de 630 m² : 30 m x 21 m, qui permettra le stockage paille - 1 silo de 336 m² : 48 m x 7 m, qui permet de stocker le fourrage ensilé - 1 réserve incendie souple 120 m³ : dimension 11,70 m longueur x 8,88 m largeur, 1,60 m hauteur - Surface stabilisée pour les espaces de circulation : 1800 m² Aucun bâtiment n'est compris dans la reprise car les bâtiments devenus maintenant vétuste et dangereux avec des bêtes à la traverse.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Route de Hasnon 59870 Warlaing**

X : 724212

Y : 7034334

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 80 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

les eaux pluviales seront gérées et non souillées pour permettre le rejet dans le milieu naturel soit dans une zone tampon sur la parcelle de prairie voisine

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
059161921	BOT	tous
059164074	FONTENIER	tous

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **68**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **3240**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **3240**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **3240**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets peuvent être: -Les flacons de produit vétérinaire, qui sont ramasser par le vétérinaire - Les bâches de silo et filet de ballots qui sont mis aux ordures ménagères -Les bidons vide de produits phytosanitaires qui sont rendu à la coopérative Aucun déchets ne sera jetés dans la nature

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **réserve incendie de 240m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
mise en place d'une réserve incendie de 120m3, avec un accès facile

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)